Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Canton de Vaud collabore au projet de " guichet virtuel " de la confédération

Le Conseil d'Etat a signé l'accord de collaboration avec la Confédération pour la cons-truction d'un " guichet virtuel " destiné à offrir à la population des services via inter-net pour les relations avec les administrations fédérale, cantonales et communales. Le Canton de Vaud a décidé d'y participer dès le début pour pouvoir tirer le meilleur parti des synergies qu'il permettra de développer.

Le " guichet virtuel " désigne le même concept que celui qui prend les noms de " e-governement " ou de " cyberadministration. Le projet fédéral consiste à établir une plate-forme internet à partir de laquelle le citoyen pourra trouver des informations relevant de la Confédération, des cantons ou des communes, et débouchant sur la possibilité d'effectuer des transactions avec ces administrations sans avoir besoin de se rendre physiquement au guichet. Le Canton de Vaud exploite déjà les potentialités de la cyberadministration dans les domaines des marchés publics et des autorisations de construire, où les transactions entre l'administration et les personnes intéressées passent par l'internet, avec un gain notable d'efficacité et de rapidité.

La convention signée avec la Confédération prévoit l'élaboration de directives concernant la coordination technique, le contenu du guichet virtuel concernant dans un premier temps une dizaine de thèmes (par exemple impôts, mariage, service militaire, etc.), l'établissement des liens ainsi que la fréquence des mises à jour. La Confédération prend à sa charge les coûts liés au développement du projet pilote et les frais occasionnés par la création de la plate-forme, de même que les frais de publicité et les coûts d'exploitation du projet pilote dans sa phase initiale.

Le Conseil d'Etat a tenu à ce que le Canton de Vaud soit associé dès le départ à ce projet. Il considère en effet que les collectivités publiques ont intérêt à se coordonner afin que cha-cune puisse bénéficier des expériences des autres et évite de développer son système pro-pre, au risque de découvrir après coup qu'il n'est pas compatible avec les autres.

Afin d'améliorer et de moderniser son propre site internet, le Conseil d'Etat vient de créer quatre postes de webpublishers qui auront en charge les sites des sept départements de l'administration vaudoise. Il a en outre désigné le nouveau webmaster du site faîtier, qui aura pour mission de coordonner l'activité des départements et de mettre en oeuvre une stratégie unifié de l'Etat dans ce domaine. Il s'agit de M. Marc Johannot, ancien chef de la CAMAC (Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire, qui a conduit à ce titre la première expérience de l'Etat de Vaud dans le domaine de la cyberadministration.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 janvier 2001

Pierre-Alain Uberti, vice-chancelier, 021/ 316 40 64